



**SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**

Paris, le lundi 6 mars 2017

Invitation presse

Ségolène Royal,

**se verra remettre le rapport d'inspection
du Conseil général de l'environnement et du développement durable
et de l'Inspection générale de l'administration**

sur les inondations de juin 2016 en Île-de-France

en présence des élus concernés

Jeudi 9 mars 2017 à 15h

Ministère de l'Environnement
244, boulevard Saint- Germain, 75007 Paris

Retrouvez l'invitation en ligne

Merci de vous accréditer en indiquant votre numéro de carte de presse

secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



Paris, le Mercredi 8 mars 2017

Ségolène Royal publie le rapport d'expertise sur les raisons de la gravité des inondations en mai-juin 2016 et annonce de nouvelles mesures de prévention

9 mois après les inondations qui ont durement touché les bassins de la Seine et de la Loire, le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et l'inspection générale de l'administration (IGA) ont remis à Ségolène Royal leur rapport d'inspection sur le retour d'expérience de ces inondations. A cette occasion, la ministre a rassemblé les élus concernés pour présenter le rapport et en tirer les premiers enseignements.

Du 25 mai au 6 juin 2016 des inondations importantes ont eu lieu sur le bassin de la Loire et de la Seine, elles ont conduit à l'évacuation de 15000 personnes et se sont traduites par des dommages considérables, évalués à plus d'un milliard d'euros. Le retour d'expérience est une étape essentielle qui contribue pleinement à l'amélioration de la prévention des risques.

A la demande de la ministre plusieurs actions ont été mises en œuvre depuis juin 2016 :

1) Mieux anticiper et améliorer l'information

- **Ségolène Royal a demandé dès la fin de 2016 aux préfets d'organiser des exercices de gestion de crise de grande ampleur** sur trois des agglomérations françaises parmi les plus exposées représentatives de risques d'inondation différents : Strasbourg (avec un risque d'inondation fluviale), Dunkerque (avec un risque de submersion et un risque de remontée de nappe) et Bordeaux (avec un risque très particulier lié à l'estuaire de la Gironde). En effet l'exercice Sequana organisé en mars dernier en l'Île-de-France a montré toute la pertinence de mieux se préparer à des phénomènes majeurs d'inondation.

- La Ministre a décidé de généraliser l'existence d'une **mission de référent départemental inondation dans** toutes les directions départementales des territoires (DDT). Ces référents apportent aux préfets, au plus près de la crise, un appui technique de proximité agissant en collaboration et de façon complémentaire avec le réseau Vigicrues.
- La Ministre a demandé que les cartes de **zone inondées potentielles** couvrent un plus grand nombre de zone à enjeux. Dans ces zones à forts enjeux, les prévisions de hauteur et de débit d'eau des rivières sont traduites en cartes de zones inondées potentielles destinées aux acteurs de la crise. Ces documents utilisés pour la première fois de façon opérationnelle durant les crues de mai-juin 2016 ont favorisé les prises de décision, notamment les évacuations, et l'anticipation des secours.
- **Concernant les crues rapides : mise en service de Vigicrues Flash sur 12 000 bassins à réaction rapide concernant 10 000 communes.** Ce dispositif, que la ministre lance officiellement aujourd'hui, vise à informer en temps réel les collectivités locales menacées dans les heures à venir par des crues soudaines de leurs cours d'eau ;

2) Mieux équiper et mieux surveiller

- **Une sécurisation renforcée du réseau de surveillance des cours d'eau**, notamment pour la station de mesures du pont d'Austerlitz ; 2 millions d'euros ont été fléchés pour cette sécurisation du réseau.

La redondance des capteurs sera réalisée aux stations à enjeu, des dispositifs de mesure (radar, traitement d'image vidéo) moins vulnérables aux embâcles seront déployés. Les systèmes de transmission de la donnée seront également optimisés, de nouvelles technologies seront mises en œuvre pour garantir un service continu en situation de crise.

3) Mieux prévenir

- **l'adoption de stratégies locales**, notamment celle de la métropole francilienne qui doivent permettre un partenariat entre les collectivités locales et les l'Etat.
- Afin d'améliorer la concertation locale et la conduite de projet, la ministre approuve aujourd'hui un **nouveau cahier des charges de programme d'action de prévention des inondations « PAPI 3 »**. Après une consultation du public, le nouveau le dispositif « PAPI 3 » sera mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2018, sur la base d'un nouveau cahier des charges. Ces programmes portés par les collectivités permettent de bénéficier de co-financement de l'État.
- l'organisation de la 2^e édition **du grand prix d'aménagement en terrains inondables constructibles**, qui permet de mettre en lumière des projets d'aménagement innovants et résilients.

Retrouvez le communiqué en ligne